

Je me permets d'expliquer brièvement à la Chambre la procédure à suivre. Dans les circonstances, la Chambre a le choix de consentir à ce que l'affaire soit examinée, auquel cas le débat aura lieu à 20 heures ce soir; ou bien, si la Chambre ne donne pas son consentement, je demanderai à ceux qui sont en faveur d'un tel débat de se lever, et si vingt députés ou plus se lèvent, la motion sera étudiée à 20 heures ce soir, conformément au Règlement.

La Chambre consent-elle à la tenue d'un débat d'urgence sur cette question?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le débat aura lieu à 20 heures ce soir.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ORGANIQUE DE 1983

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Trudeau: Que le projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je venais à peine de commencer à parler quand nous avons levé la séance pour le dîner. Comme les députés le savent, le projet de loi à l'étude a été divisé à la suite de l'opposition de notre parti.

Ce projet de loi a trait à la réorganisation du MEER, ou du MEIR, comme il est maintenant appelé. Je l'ai déjà dit et je le répète: le ministère de l'Expansion économique régionale intéressait plus particulièrement les régions rurales du Canada et, bien entendu, les régions défavorisées. Ce nouveau ministère appelé MEIR—j'espère qu'on ne sabrera pas dans ses ressources—n'est qu'une filiale du ministère de l'Industrie et du Commerce. Je sais que partout au Canada les gens se demandent avec inquiétude quelle importance on attachera à ce ministère et si on lui accordera toute la priorité qui lui revient. Contrairement aux anciennes mesures incitatives d'expansion régionale, ces octrois, prêts et garanties sont maintenant à la disposition des intéressés partout au Canada. Cette arme pourrait être à deux tranchants: alors que les régions du MEER étaient choisies parmi les plus pauvres, le nouveau régime prévoit en effet que les octrois seront accordés d'un bout à l'autre du pays, même là où l'économie est déjà très florissante. Ceux de nous qui viennent des régions plus petites et des régions rurales éloignées, déploreront sans doute que la région métropolitaine de Toronto et d'autres grands centres puissent avoir droit aux octrois. Au moins, nous savons qu'ils sont dans le premier groupe, donc que la part qui reviendra aux grands centres ne sera pas élevée. Cependant, alors que dans le passé les industriels voyaient d'un bon œil certaines régions rurales éloignées et s'y établissaient à cause des incitations, des octrois, des avantages fiscaux et du fait que la main-d'œuvre était satisfaisante, ils pourraient maintenant dire: «Le pourcentage des

octrois étant moins élevé, je resterai dans les grands centres industriels où la main-d'œuvre est plus abondante même si les impôts sont peut-être un peu plus élevés». En gros, les entreprises pèsent le pour et le contre et elles décident de rester où elles sont ou bien alors les nouvelles entreprises s'établissent dans ces régions. Ce sont les raisons pour lesquelles on a créé le MEER en 1969; ce ministère a beaucoup aidé les régions défavorisées. Dans bien des régions rurales, il s'agit souvent des régions désignées du MEER, on étudiera la question en se demandant si ce sera avantageux à longue échéance.

● (1550)

Le plafond de l'aide dans chacun des 260 districts de recensement est établi d'après un indice de développement calculé en fonction du taux de chômage qui est pondéré en fonction du revenu disponible par habitant et la capacité financière des provinces. Je le répète, il existe quatre différentes catégories de subventions. La première englobe évidemment tout le pays. C'est la catégorie dans laquelle se situe un district de recensement qui déterminera le taux maximum de partage, le montant maximum remboursable et les frais d'établissement minimums approuvés. Cet indice pose manifestement des problèmes.

Je le répète, une région de ma circonscription, le district de Parry Sound, avait droit à des subventions et elle aura encore droit à des subventions de la troisième catégorie, alors que la municipalité régionale de Muskoka, une autre région de ma circonscription, n'y avait pas droit et qu'elle a maintenant droit à de petites subventions de la deuxième catégorie.

Il y a de gros problèmes. Le premier, c'est que bien des régions de main-d'œuvre sont très vastes, comme ma circonscription. Il est possible que le taux de chômage élevé dans un district de recensement soit compensé par un taux de chômage moins aigu dans un autre. Le deuxième problème, c'est que les taux de chômage ne donnent pas une idée de toute l'ampleur du problème. Ainsi, dans ma circonscription, il est rare que le nombre de prestataires d'assurance chômage soit supérieur au nombre officiel de chômeurs. Les gens ne cherchent pas un emploi lorsqu'il n'y en a pas. Par conséquent, on ne les compte pas parmi les chômeurs. Alors que d'après les statistiques du chômage, il y a 1.5 million de chômeurs, lorsqu'on tient compte du nombre élevé de personnes qui n'ont plus droit aux prestations, qui n'ont pas pu trouver d'emploi depuis quelques années et qui essaient de s'en tirer avec leurs économies ou qui doivent s'adresser à l'assistance sociale, on se rend compte que la situation est vraiment dramatique.

Je sais que le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a mentionné qu'une somme considérable—1.2 milliard de dollars, sauf erreur—a été affectée à la création d'emplois sur une certaine période. Le programme doit démarrer sous peu. J'ose croire que le ministère de l'Expansion industrielle régionale va consacrer une partie de cet argent à la création d'emplois.

Nous savons combien de jeunes sont victimes du chômage. Les chiffres sont accablants. J'ai entendu parler de 20 p. 100 aujourd'hui. Il a aussi été question d'un nouveau ministère de la Jeunesse qui serait axé sur le travail des jeunes. Espérons qu'on va leur trouver des emplois valables et permanents et